

Conseils municipaux

Conseil municipal du 7 juillet 2021

Les élus liancourtois se sont réunis dans la salle du restaurant scolaire pour examiner les différents points à l'ordre du jour, en présence de la presse et du public.

Suite à la démission de Christophe Têtu, une nouvelle conseillère municipale d'opposition a été installée et l'ensemble des élus lui a souhaité la bienvenue.

La décision du Conseil d'Etat concernant le refus d'annulation de l'élection municipale du 15 mars 2020 demandé par Ophélie Van Elsuwe a été acté par l'ensemble des élus.

Lors de cette réunion, tous les points à l'ordre du jour ont été votés par les élus de la majorité comme de l'opposition.

La séance s'est achevée par les questions diverses de l'opposition.

Question 1

Question posée par Casimir Szepizdyn

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus.

La crise sanitaire que nous subissons depuis 15 mois, a bouleversé notre vie quotidienne, sociale et sociétale ; rythmée par les protocoles sanitaires évoluant en fonction des pics de contamination. Toutefois, notre vie reprend peu à peu son cours normal.

Ainsi dans notre commune la fête de la musique, la fête foraine, l'exposition à la médiathèque et prochainement la commémoration et le bal du 14 juillet ont été autorisés.

Néanmoins, pour nos locataires de la RPA, la salle d'activités a été maintenue fermée, malgré une distanciation possible .

Monsieur le maire pour le bien être psychique et physique de nos résidents, serait-il possible d'autoriser à nouveau les activités de nos aînés ?

Réponse apportée par Mirjana Jakovljevic

Monsieur Szepizdyn, je suis contente de votre question qui me donne l'occasion de remercier, sans doute en notre nom à tous, le personnel de la RPA pour le travail difficile qu'il a mené depuis l'année dernière. Je vous remercie également de noter que, en parallèle de l'effort produit par la commune pour l'organisation du centre de vaccination, nous saisissons toutes les occasions de proposer des animations aux habitants de notre ville, dans le respect des gestes barrières.

Vous le rappelez, depuis le début de la crise sanitaire, nous vivons au rythme des protocoles qui vont et qui viennent. A notre connaissance, le dernier protocole qui est applicable à la situation que vous citez

date du 15 mai et s'intitule "Nouvelle étape vers un retour à la vie normale".

C'est malheureusement sur la question des temps collectifs que ce document, produit par le Ministère de la Santé et des Solidarités, est le moins clair, puisqu'il indique que les "activités collectives dans les espaces intérieurs ou extérieurs sont possibles en petits groupes, tenant compte du statut vaccinal ou immunitaire". Il est également indiqué qu'il est nécessaire pour cela d'organiser "le dépistage régulier des résidents non protégés encore par une vaccination complète". Enfin, il précise qu'il faut, pour la constitution de ces petits groupes, "privilégier des groupes mixtes (vaccinés et non encore vaccinés) pour limiter le risque de contamination et éviter le brassage entre les groupes". Ces contraintes inhabituelles rendent difficiles le retour au fonctionnement de cette salle d'activités.

D'autre part, je tiens à signaler que l'occupation de cette salle est gérée par la Présidente de l'association qui suggère la reprise des activités "plus tard".

Nous cherchons une solution pour répondre à ces préoccupations légitimes et partagées et en assurer la réouverture au plus tôt.

Question 2

Question posée par Ophélie Van Elsuwe

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus,
notre code des collectivités territoriales régie les domaines de compétences et d'interventions de chacune de nos différentes strates.

C'est aussi le cas en matière de rénovations routières pour nos routes départementales, et là il s'agit bien du département !

À Liancourt, malgré la nécessité et la forte demande de nos concitoyens, à Liancourt malgré la prise en charge à 100% des enrobés et d'une prise en charge à hauteur du taux d'aides aux communes pour les trottoirs, à Liancourt malgré le fait que vous ayez été conseiller général pendant de nombreuses années et qu'aujourd'hui vous y êtes toujours, en tant que contractuel, les demandes n'ont jamais été faites sauf pour la rue du général Leclerc !

Monsieur le maire, qu'attendez-vous pour commencer à monter les dossiers ?

Réponse apportée par Thierry Balliner

Madame Van Elsuwe, j'ai demandé à Monsieur le Maire de prendre la parole afin que vous puissiez comprendre que c'est par ma voix, l'ensemble du groupe unanime qui s'exprime et je vais détailler cette réponse en deux parties.

Comme d'habitude vous prenez un sujet légitime pour le détourner en un règlement de compte personnel contre Roger Menn. Vous savez parfaitement que les agents d'une collectivité n'ont pas le même rôle que les élus, vous savez parfaitement que tous les maires du territoire ont droit - quel que puisse être leur employeur - à un traitement égal par les services du département, et vous savez qu'en principe les subventions et les aides doivent être distribuées en fonction de critères déterminés par les assemblées élues et indépendamment de la couleur politique des communes qui font les demandes. Une fois ces évidences exprimées, comment comprendre votre question si ce n'est que pour rabaisser le débat démocratique à une simple volonté de nuire au Maire légitimement élu de Liancourt. Je vous engage à réfléchir à votre statut de conseillère municipale afin que vous apportiez, dans l'avenir, un débat et des propositions qui amélioreront la vie de nos concitoyens plutôt que de rester bloquée sur la campagne municipale que vous avez perdue.

Pour répondre à nos concitoyens concernant les routes, vous prenez le soin de préciser que les routes départementales relèvent du département. Je suis heureux de vous l'entendre dire ! C'est le département, propriétaire de la voie, qui est chargé de l'entretien de ses routes, de leurs dépendances et de la conservation de son domaine public. Bien sûr, les décisions du département doivent être prises dans des conditions normales de concertation avec les communes et les communautés de communes (on ne va pas refaire une route si le réseau d'eau est à changer dans les prochaines années). Par contre si ces voies ont besoin de travaux d'enrobé (même temporaires) ou de reboucher des trous, je vous invite à prendre vos responsabilités et à agir, ce que vous auriez dû déjà faire lors de votre précédent mandat !

Question 3

Question posée par Isabelle Frillay

A l'occasion du dernier Conseil municipal, vous avez annoncé une série de rencontres avec les associations afin de vérifier la réalité de leurs besoins en matière de subventions. Avez-vous rencontré tous les présidents d'associations et que pouvez-vous nous dire sur le résultat de ces rencontres ?

Réponse apportée par Sébastien Rabineau

Nous avons effectivement, avec le Maire, rencontré une partie des présidents d'associations et notamment celles qui touchent les subventions les plus importantes. D'autres rencontres doivent être programmées à la rentrée, probablement en marge du Forum des associations et des services municipaux, j'y reviendrai.

Je peux toutefois faire un point d'étape pour vous rapporter quelques éléments généraux que nous avons tiré de ces rencontres.

En premier lieu, la crise sanitaire a provoqué une baisse des effectifs, en particulier dans les associations sportives qui rassemblaient de nombreux pratiquants. C'est un défi qui est pris très au sérieux par les équipes dirigeantes qui ont souvent proposé l'annulation de tout ou partie des cotisations afin d'inciter leurs adhérents à leur rester fidèles, avec le soutien des fédérations pour la plupart mais pas pour toutes. Quand les fédérations ont réclamé des timbres, c'est-à-dire des contributions pour chaque adhérent, nous avons choisi de soutenir la démarche des associations de notre ville.

D'autre part, le nombre de bénévoles est toujours une forte préoccupation pour les dirigeants d'associations, qui ont du mal à trouver des encadrants (dirigeants, coachs sportifs, volontaires pour la tenue de stands...) et même des relais pour l'organisation de la vie de tous les jours (transports, sandwichs ou lavage des tenues) parmi les pratiquants ou les parents des jeunes pratiquants. Nous avons décidé de faire une communication particulière sur le sujet au Forum des associations et des services municipaux qui doit se dérouler le dimanche 5 septembre prochain à la salle Guy Lejeune.

Enfin, nous avons présenté en commission une démarche consistant à la fourniture aux dirigeants d'un document qui récapitule les engagements réciproques de la Ville de Liencourt et des associations subventionnées par la municipalité. J'aurai l'occasion de présenter à nouveau en commission ce document en détail, qui doit - s'il est validé par les élus de la commission - accompagner les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2022.

Vous le voyez, la municipalité est fidèle à sa conviction : le soutien concret à l'activité associative est l'une des clefs pour l'animation de notre ville et nous continuerons une politique particulièrement volontariste dans ce domaine, pour que Liencourt avance.

Prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira jeudi 23 septembre à 20h30 au restaurant scolaire situé dans le parc de l'hôtel de ville.

La séance est ouverte au public.

rgba(255,255,255,1)

Découvrez le débat d'orientations budgétaires 2021

Fichier

[Débat d'orientations budgétaires 2021 \(.pdf - 1.42 Mo\)](#)